



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Délégation Départementale des Deux-Sèvres

Bordeaux, le 16 juin 2021

Avis sanitaire de l'ARS concernant les mesures visant à enrayer la progression de l'épidémie de COVID 19 dans le département des Deux-Sèvres

Préambule :

La loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire est entrée en vigueur à compter du 3 juin dernier.

Elle est complétée par le décret modifié n° 2021-699 du 1^{er} juin dernier prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

Dans ce cadre réglementaire renouvelé, les Préfets de département gardent la possibilité, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

La circulation du virus est en baisse sur la région Nouvelle-Aquitaine, y compris dans le département des Deux-Sèvres, avec un niveau du taux d'incidence qualifié de « normal » par Santé Publique France.

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département des Deux-Sèvres sur la période du 05 juin au 11 juin 2021, les indicateurs virologiques poursuivent la baisse engagée ces dernières semaines :

- **Le taux d'incidence**, en baisse sur cette période, s'établit à **28,2 cas pour 100 000 habitants** (contre 120,2 au 26 mai 2021) ; le taux d'incidence régional s'élève quant à lui à 34,4.
- **Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de plus de 65 ans** s'élève à **17,6 cas pour 100 000 habitants** (contre 43,6 le 26 mai dernier).

Il a diminué significativement confirmant ainsi l'efficacité de la campagne vaccinale, avec près de 86 % de la population âgée de 75 ans et plus du département vaccinée ;

- **Le taux de positivité est de 1,4 %, qualifié de « normal » par Santé Publique France** (contre 3,7 % au 26 mai 2021 dernier) ;
- **S'agissant des hospitalisations**, elles sont également en baisse avec **19 patients hospitalisés en date du 14 juin 2021** contre 56 en date du 26 mai 2021 ;
- **S'agissant de la couverture vaccinale**, **50,1 % de la population Deux-Séviennaise a reçu une 1^{ère} dose**, et **24,4 % présente un schéma vaccinal complet** ; ces taux sont proches des taux régionaux, et supérieurs aux taux nationaux ;

La circulation du virus reste active malgré des indicateurs en baisse. La vigilance est toujours de mise, dans un contexte de circulation des variants et compte tenu de l'allègement progressif des mesures et du risque de relâchement que cela pourrait entraîner.

La situation épidémiologique du département, malgré son évolution favorable ces derniers jours, justifient que la stratégie « Tester – Alerter – Protéger » soit renforcée en période estivale (brassage des populations, tourisme, manifestations/spectacles..). L'objectif est d'éviter toute reprise épidémique au cours de l'été, pendant la montée en puissance de la vaccination, notamment au sein des populations jeunes non encore vaccinées.

Toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine


Hélène JUNQUA